



Assemblée générale

Distr. limitée
15 novembre 2023
Français
Original : anglais

Soixante-dix-huitième session

Troisième Commission

Points 71 b) et 134 de l'ordre du jour

Promotion et protection des droits humains : questions relatives aux droits humains, y compris les divers moyens de mieux assurer l'exercice effectif des droits humains et des libertés fondamentales

Projet de budget-programme pour 2024

Centre sous-régional des droits de l'homme et de la démocratie en Afrique centrale

Incidences sur le budget-programme du projet de résolution [A/C.3/78/L.55](#)

État présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale

I. Mandat énoncé dans le projet de résolution

1. Aux paragraphes 6 et 11 du projet de résolution [A/C.3/78/L.55](#), l'Assemblée générale :

a) Prie le Centre sous-régional des droits de l'homme et de la démocratie en Afrique centrale d'intensifier les travaux qu'il mène dans le cadre de son mandat afin d'aider efficacement l'ensemble des pays d'Afrique centrale à promouvoir et protéger les droits économiques, sociaux et culturels et à lutter contre les inégalités, en gardant à l'esprit que tous les droits humains sont universels, indissociables, interdépendants et intimement liés ;

b) Prie le Secrétaire général et le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme de renforcer les capacités du Centre, en faisant notamment appel à du personnel provenant de la sous-région, et d'intensifier l'appui qu'il reçoit de sorte qu'il puisse obtenir de meilleurs résultats sur le terrain pour ce qui est de renforcer les systèmes nationaux de défense des droits humains et de faire progresser plus rapidement la réalisation des objectifs de développement durable en Afrique centrale.



II. Rapport entre le mandat énoncé dans le projet de résolution et le projet de budget-programme pour 2024

2. Le mandat énoncé dans le projet de résolution [A/C.3/78/L.55](#) signifie que des produits et des activités devront être ajoutés au programme 20 (Droits humains) [[A/78/6 \(Sect. 24\)](#)] du projet de budget-programme pour 2024 ainsi que des projets de budget-programme pour 2025 et les exercices suivants.

III. Produits et activités nécessaires à l'exécution du mandat énoncé dans le projet de résolution

3. D'après le mandat énoncé aux paragraphes 6 et 11 du projet de résolution, le Secrétariat comprend que le projet de résolution doit être interprété comme une demande tendant à ce que le Centre accroisse l'aide concrète qu'il apporte aux pays de la sous-région.

IV. Incidences budgétaires

Ressources nécessaires pour les services autres que les services de conférence

4. On trouvera dans le tableau 1 des informations sur les ressources supplémentaires à prévoir au titre des services autres que les services de conférence.

Tableau 1

Ressources supplémentaires à prévoir au titre des services autres que les services de conférence

(En dollars des États-Unis)

	2024	2025	2024-2025
Chapitre 24 (Droits humains)			
Postes			
Reclassement de 1 poste de la classe P-5 à la classe D-1, dont le (la) titulaire exercera les fonctions de représentant(e) régional(e) et coordonnera l'élaboration des grandes orientations et de la direction stratégique des travaux du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme dans la région	21 800	21 800	43 600
Reclassement de 1 poste de la classe P-4 à la classe P-5, dont le (la) titulaire exercera les fonctions de représentant(e) régional(e) adjoint(e) et secondera le (la) représentant(e) régional(e)	22 600	22 600	45 200
Création de 1 poste (P-4) de spécialiste des droits humains, dont le (la) titulaire exercera les fonctions de chef du Groupe de la démocratie	105 400	186 700	292 100
Création de 1 poste (P-4) de spécialiste des droits humains, dont le (la) titulaire exercera les fonctions de chef du Groupe pour la prévention, l'alerte précoce et l'intervention rapide	105 400	186 700	292 100
Création de 1 poste (P-4) de spécialiste des droits humains, dont le (la) titulaire exercera les fonctions de spécialiste du développement durable	105 400	186 700	292 100

	2024	2025	2024-2025
Création de 1 poste (P-3) de spécialiste des droits humains, dont le (la) titulaire travaillera au Groupe de la démocratie et contribuera à l'élaboration et à l'exécution de programmes et de stratégies	91 100	161 400	252 500
Création de 1 poste (P-3) de spécialiste des droits humains, dont le (la) titulaire exercera les fonctions d'analyste au sein de l'Équipe d'intervention d'urgence	91 100	161 400	252 500
Création de 1 poste (P-3) de spécialiste de l'information, dont le (la) titulaire dirigera le Groupe des relations publiques, de la communication et de la sensibilisation	91 100	161 400	252 500
Création de 1 poste (AN-B) de spécialiste des droits humains recruté(e) sur le plan national, dont le (la) titulaire mènera des recherches quotidiennes de fond en utilisant diverses sources	38 800	71 200	110 000
Création de 1 poste (AN-B) de spécialiste des droits humains recruté(e) sur le plan national, dont le (la) titulaire mènera des recherches et recueillera des informations pour le Groupe de la démocratie	38 800	71 200	110 000
Création de 1 poste (AN-B) de fonctionnaire d'administration et des finances recruté(e) sur le plan national, dont le (la) titulaire apportera une expertise en matière d'administration et de finances	38 800	71 200	110 000
Création de 1 poste [G(AC)] d'assistant(e) administratif(ve) et financier(ère), dont le (la) titulaire secondera le (la) fonctionnaire d'administration et des finances recruté(e) sur le plan national	18 800	34 500	53 300
Création de 1 poste [G(AC)] de chauffeur(se), dont le (la) titulaire conduira le personnel aux réunions et en mission	18 800	34 500	53 300
Voyages du personnel	178 800	178 800	357 600
Services contractuels	82 000	82 000	164 000
Frais généraux de fonctionnement	263 100	263 100	526 200
Fournitures et accessoires	81 400	50 400	131 800
Mobilier et matériel	394 900	55 000	449 900
Subventions et contributions	327 200	327 200	654 400
Total	2 115 300	2 327 800	4 443 100

Abréviations : AN = administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes).

5. Un montant supplémentaire de 115 600 dollars est également à prévoir pour 2024 au chapitre 36 (Contributions du personnel).

6. Les ressources nécessaires pour 2025, qui s'élèveront à 2 327 800 dollars, seront prévues au chapitre 24 (Droits humains) du projet de budget-programme pour 2025.

V. Récapitulatif des ressources nécessaires

7. Les incidences budgétaires pour 2024 se chiffrent à 2 230 900 dollars (voir tableau ci-après).

Tableau 2

Ressources supplémentaires à prévoir, avant actualisation des coûts

(En dollars des États-Unis)

	2024	2025	2024-2025
Chapitre 24 (Droits humains)	2 115 300	2 327 800	4 443 100
Chapitre 36 (Contributions du personnel)	115 600	197 700	313 300
Total (contributions du personnel incluses)	2 230 900	2 525 500	4 756 400

VI. Possibilité de financement au moyen des crédits prévus pour 2024

8. Aucune ressource n'est prévue dans le projet de budget-programme pour 2024 pour financer l'exécution du mandat énoncé dans le projet de résolution. Il n'est pas possible, à l'heure actuelle, de trouver dans le chapitre correspondant du projet de budget-programme pour 2024 des activités qui pourraient être supprimées, reportées, réduites ou modifiées durant l'exercice. Il faudra donc ouvrir des crédits supplémentaires pour 2024.

VII. Conclusion

9. L'adoption du projet de résolution [A/C.3/78/L.55](#) par l'Assemblée générale entraînerait des dépenses supplémentaires d'un montant de 2 115 300 dollars au titre du chapitre 24 (Droits humains) du projet de budget-programme pour 2024.

10. Le montant de 2 115 300 dollars serait prélevé sur le fonds de réserve pour 2024 et devrait faire l'objet d'une ouverture de crédits par l'Assemblée.

11. L'Assemblée générale serait également invitée à approuver la création de 11 postes [3 P-4, 3 P-3, 3 AN et 2 G(AC)] et le reclassement de 2 postes (1 D-1 et 1 P-5) à compter du 1^{er} janvier 2024.

12. Il faudrait prévoir au chapitre 36 (Contributions du personnel) des ressources additionnelles d'un montant de 115 600 dollars, pour lesquelles l'Assemblée générale devrait ouvrir des crédits supplémentaires, à compenser par l'inscription du même montant au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel) du projet de budget-programme pour 2024.